

L'Insee a fait savoir par un communiqué de presse le 16 mars dernier comment l'institut entendait assurer ses missions dans les semaines à venir. Ce communiqué est une actualisation, qui précise les travaux conduits et les publications à venir.

Les agents de l'Insee respectent depuis le lundi 16 mars les consignes gouvernementales de confinement. L'Insee s'est organisé pour assurer la continuité de ses missions, grâce au télétravail pour celles et ceux en capacité de le faire. Cela a nécessité une redéfinition des priorités, et l'adaptation de certaines opérations de l'institut pour tenir compte de la situation sanitaire. Pour les enquêtes qui sont maintenues, **l'Insee a plus que jamais besoin de la participation des ménages et des entreprises sollicités.**

En matière de répertoires

La tenue du **répertoire des personnes (RNIPP)**, qui est un instrument de vérification et de certification de l'état civil, notamment pour l'administration et les organismes de sécurité sociale, est assurée. Il en est de même pour le **répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)**, qui est nécessaire à l'organisation de la vie économique.

En matière d'enquêtes

Les enquêtes auprès des ménages sont désormais réalisées exclusivement par téléphone ou par internet lorsque c'est possible. Tel est notamment le cas pour l'enquête Emploi et pour celle sur les ressources et conditions de vie des ménages. Cette bascule a toutefois conduit à suspendre certaines opérations (comme l'enquête sur les trajectoires et origines). La collecte de l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication ne sera pas réalisée en 2020.

Les enquêtes auprès des entreprises qui pouvaient déjà faire l'objet de réponse par internet sont maintenues. Cependant, il ne sera pratiqué aucune relance systématique, et évidemment aucun contentieux en cas de non-réponse. Certaines grandes entreprises dont les réponses sont essentielles au suivi de l'activité pourront néanmoins être contactées.

Les relevés de prix dans les points de ventes encore ouverts pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) sont suspendus. Grâce aux relevés centralisés ou par Internet, et grâce à la collecte des données de caisse sur certains segments de la consommation, l'Insee restera néanmoins en mesure de publier chaque mois cet indice au niveau national, ce qui ne sera pas le cas pour l'indice des prix à Mayotte à compter de l'indice de mars.

En matière de production statistique

L'Insee a pour objectif d'assurer la continuité de la production des comptes nationaux. La notification du déficit et de la dette des administrations publiques pour l'année 2019 dans le cadre des règlements européens a pu avoir lieu aujourd'hui, avec une journée d'avance. Les résultats provisoires des comptes annuels pour 2019 devraient pour leur part être publiés conformément au calendrier prévu. Il est cependant possible que les publications des comptes trimestriels au premier et deuxième trimestres 2020 ne suivent pas le calendrier habituel, notamment la première estimation prévue à 30 jours après la fin de chaque trimestre.

L'Insee continuera de publier avec un calendrier conforme ou proche de ce qui est programmé tous les principaux indicateurs conjoncturels : **indices mensuels de la production industrielle, indices mensuels de chiffres d'affaires sectoriels, climat des affaires, estimations d'emploi trimestrielles, indices mensuels des prix à la consommation**. L'évolution de la situation économique et les difficultés de recueil de l'information pourraient toutefois dégrader la qualité de certains indicateurs, voire les vider de leur sens. Cela sera systématiquement documenté.

L'Insee va par ailleurs diffuser dès ce vendredi et à une fréquence hebdomadaire **des statistiques quotidiennes sur les décès** à partir des données d'état civil transmises par les communes.

L'Insee est en contact avec des opérateurs de téléphonie mobile pour mesurer **l'évolution de la répartition de la population sur le territoire**. Ces travaux donneront lieu à publication dès que possible.

En matière d'analyse conjoncturelle

L'Insee diffusera demain, jeudi 26 mars à 7h30, en même temps que les enquêtes de conjoncture du mois de mars, une **première analyse de l'évolution de la situation économique**, avec comme objectif d'actualiser toutes les deux semaines cette analyse.

Le bureau de presse reste à la disposition des journalistes par mail pour toute autre recherche d'information et demande d'éclairages sur les statistiques et les études de l'Insee.

bureau-de-presse@insee.fr

L'Insee mettra à jour ce communiqué en tant que de besoin, notamment si les conditions de collecte de l'information venaient à se dégrader ou si l'institut rencontrait des difficultés à assurer la continuité de service voulue.